



ONSS POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Bruxelles, le 29 juin 2015

Depuis 1945, l'Office national de sécurité sociale (l'ONSS) est le garant du bon financement de la sécurité sociale des travailleurs salariés.

Tâches de l'ONSS

L'ONSS a trois missions prioritaires :

- la perception et la répartition des cotisations sociales dues pour l'ensemble des branches du régime de sécurité sociale, pour le régime des vacances annuelles et pour de nombreux fonds sociaux ;
- la récolte et la transmission des données administratives pour l'ensemble des branches de la sécurité sociale ;
- la mise à disposition des données statistiques ou actuarielles pour la politique sociale, la recherche scientifique ou l'information en général.

L'engagement de l'ONSS pour l'environnement

En étant un organisme de prestation de services relevant du secteur tertiaire, l'ONSS a un impact relativement limité sur l'environnement. L'impact indirect n'est certainement pas à négliger. Grâce à une politique efficace, ces impacts peuvent rester minimes.

L'ONSS s'engage, par la mise en œuvre d'un système de gestion environnementale s'inscrivant dans un processus d'amélioration continue, à respecter la législation environnementale et à prévenir toute pollution. De cette manière non seulement l'ONSS se conformera à la politique fédérale, mais sera un exemple pour d'autres institutions publiques.

Axes-clé de la politique environnementale

La politique environnementale de l'ONSS vise principalement à :

- **Travailler autrement**
 - Suivre et améliorer la qualité de l'air ambiant.
 - Améliorer le tri sélectif et prévenir la production des déchets.
 - Réduire la consommation de papier, d'énergie et d'eau.
 - Sensibiliser à l'alimentation durable.
 - Améliorer la politique de mobilité, avec entre-autres la promotion du télétravail.
 - Former et responsabiliser le personnel aux questions environnementales.
- **Innover**
 - Dématérialiser grâce au dossier électronique et d'autres applications et matériel informatiques.
 - Eco-consommer (marchés publics durables).
- **Trouver des synergies**
 - Consulter et communiquer avec nos parties prenantes.
 - Collaborer avec d'autres IPSS et pouvoirs publics.

L'ONSS mettra en place le système de gestion environnemental en priorité au sein des services localisés dans le bâtiment Horta.

Koen SNYDERS
Administrateur général

Anne Kirsch
Administrateur général adjoint

Vincent Barthelemy
Directeur général DG I

Carine Volters
Conseillère générale DG II

Jozef Thys
Conseiller (faisant fonction DG III)

Stephane Carcan
Conseiller général (faisant fonction DG IV)

Marc Schiepers
Directeur général DGV

Karel Derudder
Directeur général DG VI

Philippe Benoît
Conseiller général (secrétaire)